



Arrêté du Maire

N° 1444/ 2020

Ville de
Saint-Tropez

Tableau annuel d'avancement
au grade d'Attaché principal

Le Maire de la Commune de Saint-Tropez,

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
VU le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
CONSIDERANT l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 07 septembre 2020,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2020, le tableau annuel d'avancement au grade d'attaché principal est fixé comme suit :

N° d'ordre	Nom-Prénom	Situation actuelle Grade - échelon	Promouvable à partir du
1	TAMPERE Cécile	Attaché au 9 ^{ème} échelon	01/06/2020

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Toulon dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Certifié exécutoire pour avoir été publié le :

24 SEPT 2020

Pour le Maire et par délégation,

Le Directeur général
Des services

Henri-Paul RUIZ

A Saint-Tropez, le 21 septembre 2020

Pour le Maire, et par délégation
La Première Adjointe

Sylvie SIRI



Arrêté du Maire

N° 1441/2020

Ville de
Saint-Tropez

Tableau annuel d'avancement
au grade de technicien principal de 2^e classe

Le Maire de la Commune de Saint-Tropez,

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
VU le décret n° 2010-1357 du 09 novembre 2010 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
CONSIDERANT l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 07 septembre 2020,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2020, le tableau annuel d'avancement au grade de technicien principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit :

N° d'ordre	Nom-Prénom	Situation actuelle Grade - échelon	Promouvable à partir du
1	ROSSO PHILIPPE	Technicien au 12 ^{ème} échelon	01/08/2020

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Toulon dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

A Saint-Tropez, le 21 septembre 2020

Pour le Maire, et par délégation
La Première Adjointe

Certifié exécutoire pour avoir été publié le :

24 SEPT 2020

Pour le Maire et par délégation,

Le Directeur Général
Des services

Henri-Paul RUIZ

Sylvie SÎRI



Arrêté du Maire

N° 1442/ 2020

Ville de
Saint-Tropez

Tableau annuel d'avancement au grade
d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Le Maire de la Commune de Saint-Tropez,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

CONSIDERANT l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 07 septembre 2020,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2020, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit :

N° d'ordre	Nom-Prénom	Situation actuelle Grade - échelon	Promouvable à partir du
1	FALCONNET Bernadette	Adjoint administratif - 6 ^{ème} échelon	01/02/2020

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Toulon dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Certifié exécutoire pour avoir été publié
le :

24 SEP. 2020

Pour le Maire et par délégation,

Le Directeur général
Des services

Henri-Paul RUIZ

A Saint-Tropez, le 21 septembre 2020

Pour le Maire, et par délégation
La Première Adjointe

Sylvie SIRI



Arrêté du Maire

n°1448 / 2020

Ville de
Saint-Tropez

Tableau annuel d'avancement au grade
d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Le Maire de la Commune de Saint-Tropez,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
CONSIDERANT l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 07 septembre 2020,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2020, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit :

N° d'ordre	Nom-Prénom	Situation actuelle Grade - échelon	Promouvable à partir du
1	BAIROUQ Najette	Adjoint administratif pal 2 ^e classe - 8 ^{ème} échelon	01/01/2020
2	BELLAVEGLIA Marc	Adjoint administratif pal 2 ^e classe - 10 ^{ème} échelon	01/01/2020

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Toulon dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Certifié exécutoire pour avoir été publié
le :

24 SEPT 2020

Pour le Maire et par délégation,

Le Directeur général
Des services

Henri-Paul RUIZ

A Saint-Tropez, le 21 septembre 2020

Pour le Maire, et par délégation
La Première Adjointe


Sylvie SIRI



Arrêté du Maire

N° 1446/ 2020

Ville de
Saint-Tropez

Tableau annuel d'avancement au grade
d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Le Maire de la Commune de Saint-Tropez,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
CONSIDERANT l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 07 septembre 2020,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2020, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit :

N° d'ordre	Nom-Prénom	Situation actuelle Grade - échelon	Promouvable à partir du
1	BERGOND Patrick	Adjoint technique - 9 ^{ème} échelon	01/01/2020
2	BOUDOU Jacqueline	Adjoint technique - 10 ^{ème} échelon	01/01/2020
3	PRADAL Eric	Adjoint technique - 10 ^{ème} échelon	01/01/2020
4	SIMONET DE LABORIE Pierre	Adjoint technique - 10 ^{ème} échelon	01/01/2020
5	BAUCHE Dominique	Adjoint technique - 10 ^{ème} échelon	01/04/2020
6	RACINE Stéphanie	Adjoint technique - 7 ^{ème} échelon	01/07/2020
7	BONNAUD Karine	Adjoint technique - 9 ^{ème} échelon	01/10/2020

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Toulon dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Certifié exécutoire pour avoir été publié
le :

24 SEPT 2020

Pour le Maire et par délégation,

Le Directeur général
Des services

Henri-Paul RUIZ

A Saint-Tropez, le 21 septembre 2020

Pour le Maire, et par délégation
La Première Adjointe

Sylvie SIRI



Arrêté du Maire

N° 1443/ 2020

Ville de
Saint-Tropez

Tableau annuel d'avancement au grade
d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Le Maire de la Commune de Saint-Tropez,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
CONSIDERANT l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 07 septembre 2020,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2020, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit :

N° d'ordre	Nom-Prénom	Situation actuelle Grade - échelon	Promouvable à partir du
1	CHAPUIS Michael	Adjoint technique Pal 2 ^e classe - 8 ^{ème} échelon	01/01/2020
2	LOMBARD James	Adjoint technique Pal 2 ^e classe - 9 ^{ème} échelon	01/01/2020

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Toulon dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Certifié exécutoire pour avoir été publié
le :

24 SEPT 2020

Pour le Maire et par délégation,

Le Directeur général
Des services,
Henri-Paul RUIZ

A Saint-Tropez, le 21 septembre 2020

Pour le Maire, et par délégation
La Première Adjointe

Sylvie SIRI



Ville de
Saint-Tropez

Arrêté du Maire

N° 1439/ 2020

Tableau annuel d'avancement
au grade d'adjoint du patrimoine principal
de 2^{ème} classe

Le Maire de la Commune de Saint-Tropez,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
VU le décret n° 2006-1692 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine,
CONSIDERANT l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 07 septembre 2020,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2020, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit :

N° d'ordre	Nom-Prénom	Situation actuelle Grade - échelon	Promouvable à partir du
1	GOUEFFIC Patrice	Adjoint du patrimoine - 9 ^{ème} échelon	01/01/2020

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Toulon dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Certifié exécutoire pour avoir été publié le :

24 SEPT 2020

Pour le Maire et par délégation,

Le Directeur général
Des services.

Henri-Paul RUIZ

A Saint-Tropez, le 21 septembre 2020

Pour le Maire, et par délégation
La Première Adjointe

Sylvie SIRI



Ville de
Saint-Tropez

Arrêté du Maire

N° 1445/ 2020

Tableau annuel d'avancement
au grade d'adjoint d'animation principal
de 2^{ème} classe

Le Maire de la Commune de Saint-Tropez,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

CONSIDERANT l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 07 septembre 2020,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2020, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit :

N° d'ordre	Nom-Prénom	Situation actuelle Grade - échelon	Promouvable à partir du
1	BEN Grégory	Adjoint d'animation - 10 ^{ème} échelon	01/01/2020
2	BALDI Camille	Adjoint d'animation - 7 ^{ème} échelon	01/06/2020

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Toulon dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Certifié exécutoire pour avoir été publié
le :

24 SEPT 2020

Pour le Maire et par délégation,

Le Directeur général
Des services

Henri-Paul RUIZ

A Saint-Tropez, le 21 septembre 2020

Pour le Maire, et par délégation
La Première Adjointe

Sylvie SIRI



Ville de
Saint-Tropez

Arrêté du Maire

N° 1440/2020

Tableau annuel d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal

Le Maire de la Commune de Saint-Tropez,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
VU le décret n° 88-547 du 06 mai 1988 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
CONSIDERANT l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 07 septembre 2020,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2020, le tableau annuel d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal est fixé comme suit :

N° d'ordre	Nom-Prénom	Situation actuelle Grade - échelon	Promouvable à partir du
1	LE MENN GAEL	Agent de maîtrise au 8 ^e échelon	01/08/2020

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Toulon dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Certifié exécutoire pour avoir été publié
le :

24 Sept 2020

Pour le Maire et par délégation,

Le Directeur général
Des services

Henri-Paul RUIZ

A Saint-Tropez, le 21 septembre 2020

Pour le Maire, et par délégation
La Première Adjointe

Sylvie SIRI



Ville de
Saint-Tropez

Arrêté du Maire

N° 1447/ 2020

Tableau annuel d'avancement
au grade de brigadier-chef principal

Le Maire de la Commune de Saint-Tropez,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
VU le décret n° 2006-1691 du 17 novembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,
CONSIDERANT l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 07 septembre 2020,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2020, le tableau annuel d'avancement au grade de brigadier-chef principal est fixé comme suit :

N° d'ordre	Nom-Prénom	Situation actuelle Grade - échelon	Promouvable à partir du
1	SEGUEG Djillali	Gardien brigadier - 7 ^{ème} échelon	01/01/2020
2	SMARRITO Cédric	Gardien brigadier - 8 ^{ème} échelon	01/01/2020

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Toulon dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Certifié exécutoire pour avoir été publié le :

24 SEPT 2020

Pour le Maire et par délégation,

Le Directeur général
Des services,

Henri-Paul RUIZ

A Saint-Tropez, le 21 septembre 2020

Pour le Maire, et par délégation
La Première Adjointe

Sylvie SIRI